

LORS EST CE JOUR GRANT JOIE NEE

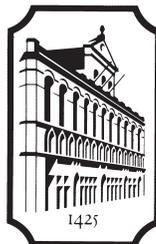
ESSAIS DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES
DU MOYEN ÂGE

Édités par

Michèle GOYENS

et

Werner VERBEKE



LEUVEN UNIVERSITY PRESS

2009

© 2009 Leuven University Press / Presses Universitaires de Louvain / Universitaire Pers
Leuven, Minderbroedersstraat 4, B-3000 Leuven/Louvain (Belgium).

All rights reserved. Except in those cases expressly determined by law, no part of this
publication may be multiplied, saved in an automated data file or made public in any way
whatsoever without the express prior written consent of the publishers.

ISBN 978 90 5867 740 2
D/2009/1869/10
NUR: 633-613

TABLE DES MATIÈRES

Michèle GOYENS & Werner VERBEKE <i>Lors est ce jour grant joie nee. De Baudouin de Condé à Jean d'Antioche : un parcours ondoyant dans la diachronie du français</i>	IX
Claude BURIDANT Phraséologie historique du français: esquisse de bilan et perspectives	1
Brigitte L. CALLAY <i>Crestien qui dire siaut</i> in Guillaume d'Angleterre	51
Colette VAN COOLPUT-STORMS Démarche persuasive et puissance émotionnelle: le <i>Romanz de Dieu et de sa Mere</i> d'Herman de Valenciennes	71
Yasmina FOEHR-JANSSENS Variations autour d'une figure d'auteur: Baudouin de Condé dans les manuscrits	97
Cinzia PIGNATELLI Jean d'Antioche et les <i>exempla</i> ajoutés à la traduction des <i>Otia imperialia</i> de Gervais de Tilbury	127
Herman BRAET & Dulce Maria GONZÁLEZ DORESTE <i>Infelix Dido</i> : Sur la fortune d'une infortune	137
Geert H.M. CLAASSENS De <i>Torrez</i> à <i>Torec</i> : un roman arthurien en moyen néerlandais et sa source inconnue en ancien français	159
Remco SLEIDERINK La dame d'Audenarde comme juge d'amour: le rapport intertextuel entre <i>Li Romans du Vergier et de l'Arbre d'Amors</i> et une chanson de Gillebert de Berneville	177
Index des manuscrits cités	191
Index des personnes, des œuvres et des lieux cités	193

Remco SLEIDERINK

LA DAME D'AUDENARDE COMME JUGE D'AMOUR:

**Le rapport intertextuel entre *Li Romans du Vergier* et
de *l'Arbre d'Amors* et une chanson de
Gillebert de Berneville**

*Introduction**

Au treizième siècle, l'art d'aimer allégorique était un genre fort apprécié dans la littérature française. Et pourtant, on est mal informé sur le fonctionnement de ces textes. En ce qui concerne la datation et la localisation, on n'a souvent que des indices très faibles¹. C'est le cas, par exemple, pour *Li Romans du Vergier* et de *l'Arbre d'Amors*. Dans son tour d'horizon de la littérature médiévale française des anciens Pays-Bas, publié dans l'*Algemene Geschiedenis der Nederlanden* (l'*AGN*: l'histoire générale des anciens Pays-Bas), Willy Van Hoecke fait remarquer qu'une des deux dames auxquelles le texte est dédié, est la dame d'Audenarde, dans la partie néerlandophone du comté de Flandre². Dans cette contribution, j'espère pouvoir non seulement proposer une candidate valable pour l'identification de cette dame, mais aussi montrer que *Li Romans du Vergier* forme la toile de fond nécessaire pour comprendre une des chansons du trouvère arrageois Gillebert de Berneville.

* Je remercie Janet van der Meulen, romaniste à la Vrije Universiteit Amsterdam, pour ses remarques sur une version antérieure de cette contribution et pour son aide à l'interprétation des textes en ancien français. Je remercie également Jean-François Nieuws (Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur) pour ses informations par rapport aux cartulaires de Picquigny et Audenarde.

1. Cf. C. Segre, "'Ars amandi" classica e medievale', dans: *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, vol. 6.1, *La littérature didactique, allégorique et satirique (partie historique)* (Heidelberg, 1968), p. 109-116 et idem, vol. 6.2 (*partie documentaire*) (Heidelberg, 1970), p. 162-167. Voir également R. Bossuat & M. Zink, 'Arts d'aimer', dans: *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Age* (Paris, 1992), p. 101-104.

2. W. Van Hoecke, 'De letterkunde in de Franse volkstaal tot omstreeks 1384', dans: *Algemene geschiedenis der Nederlanden*, vol. 3 (Haarlem, 1982), p. 390.

1. *Li Romans du Vergier et de l'Arbre d'Amors*

Li Romans du Vergier et de l'Arbre d'Amors a été publié en 1928 par Arthur Långfors dans la revue finlandaise *Neuphilologische Mitteilungen*³. Pour cette édition, Långfors s'est basé sur l'unique manuscrit du début du quatorzième siècle (Paris, Bibliothèque nationale de France, fonds français 847, fol. 204r-210r)⁴. Malheureusement, cette rédaction est fortement corrompue. Les formes linguistiques rencontrées sont difficiles à interpréter et le texte a des allures de pot-pourri. Même une analyse des rimes ne permet pas de déterminer clairement l'origine de l'auteur anonyme: à côté de rimes qui peuvent être qualifiées de picardes, Långfors a décelé des rimes caractéristiques du français du centre⁵.

En ce qui concerne le contenu, *Li Romans du Vergier* développe de façon allégorique l'image de l'amour qui pousse comme un arbre. L'auteur attache toutes sortes de leçons amoureuses à sa description de l'arbre, ses racines, ses branches, ses feuilles, ses fleurs et ses fruits. Le verger muré désigne le cœur qui doit être protégé contre tous ceux qui veulent détruire l'arbre, c'est-à-dire l'amour courtois⁶.

La deuxième partie du poème décrit le siège de ce verger par sept corps d'armée, qui symbolisent sept défauts. Après quelques escarmouches et des négociations de paix avortées, l'issue de la lutte est finalement tranchée par une grande bataille. Ceux qui s'étaient retranchés dans le verger d'amour remportent une victoire éclatante. Beaucoup d'adversaires sont faits prisonniers et la question du sort qui leur sera réservé est posée. On plaide pour que les femmes qui acceptent de se convertir à l'amour, soient libérées. Les autres seront à la merci de deux femmes exceptionnelles, *la vicontesse [...] de Couart* et *la preus dame d'Audenarde* (vs. 607-612)⁷. Ce sera à ces dames de juger les prisonniers et de décider quel supplice

3. A. Långfors, '*Li Romans du Vergier et de l'Arbre d'Amors* (Paris, Bibliothèque nationale, fonds français 847)', *Neuphilologische Mitteilungen*, 29 (1928), p. 3-33.

4. Ce manuscrit est composé de plusieurs volumes originellement distincts. *Li Romans du Vergier* est ainsi relié avec le manuscrit lyrique P datant du treizième siècle; voir A. Jeanroy, *Bibliographie sommaire des chansonniers français du Moyen Age (manuscrits et éditions)* (Paris, 1918), p. 8; Långfors, '*Li Romans...*', p. 3.

5. Långfors, '*Li Romans...*', p. 10-11.

6. Les aspects didactiques et mnémotechniques de cette première partie du texte sont discutés par D. van der Poel, 'Memorable bomen. De minneboom als allegorische constructie in de Middelnederlandse wereldlijke letterkunde', dans: B. Baert & V. Fraeters (éds), *Aan de vruchten kent men de boom. De boom in tekst en beeld in de middeleeuwse Nederlanden* (Leuven, 2001), p. 243 et 252-253.

7. Dans le manuscrit on ne retrouve pas *d'Audenarde* mais la lecture corrompte *dau-denarde* (voir Långfors, '*Li Romans...*', p. 31, v. 611, note).

devront subir ceux qui refusent de se soumettre à l'amour ou comment ils devront mourir.

La référence aux deux femmes dans *Li Romans du Vergier*, comparable à la désignation des juges dans un jeu-parti, est considérée par Långfors comme une forme de dédicace. Cela semble en effet plausible. Mais reste à savoir qui sont ces deux femmes. Malheureusement, les connaissances historiques limitées de Långfors ne lui permirent pas de trouver une réponse satisfaisante à cette question. Il n'osa même pas corriger l'erreur évidente de *Couart*: précédé du mot *vicontesse*, il s'agit assurément d'une vicomtesse de Thouars, ville française située à environ 50 kilomètres au nord-ouest de Poitiers. Malheureusement, à ce stade nous ne disposons pas d'informations pertinentes permettant de déterminer à quelle vicomtesse il est fait allusion⁸.

Mais qu'en est-il de la dame d'Audenarde? Quels sont les éléments d'identification à notre disposition? La suggestion de Långfors qu'il s'agirait d'une prieure de l'hôpital d'Audenarde, semble peu plausible. Il est beaucoup plus probable qu'il s'agisse d'une épouse ou d'une veuve d'un seigneur d'Audenarde et ici, heureusement, les possibilités sont plus restreintes.

2. Les dames d'Audenarde

Commençons par citer Adèle de Soissons qui, de prime abord, semble être une candidate très plausible. Elle est la fille du comte Jean II de Soissons et la nièce du trouvère Raoul de Soissons. Vers 1250, elle épousa Jean d'Audenarde. En outre, sa sœur Éléonore se maria avec Renaud I, vicomte de Thouars⁹. Est-ce que ce lien de parenté explique la mention simultanée de la dame d'Audenarde et de la vicomtesse de Thouars dans *Li Romans du Vergier*? Ce n'est cependant pas si simple, car Adèle mou-

8. Pour les biographies des vicomtes de Thouars (avec mention des épouses), voir H. Imbert, 'Notice sur les vicomtes de Thouars de la famille de ce nom', *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 29 (1864), p. 321-423.

9. Voir D. Schwennicke, *Europäische Stammtafeln. Stammtafeln zur Geschichte der europäischen Staaten. Neue Folge*, vol. 7, *Familien des alten Lotharingen II* (Marburg, 1979), Tafel 16 et Tafel 95; E. Warlop, 'Oudenaarde, Jan van', *Nationaal Biografisch Woordenboek*, vol. 2 (Brussel, 1966), col. 660; E. Warlop, *De Vlaamse adel voor 1300* (Handzame, 1968), p. 433. Cette première femme de Jean d'Audenarde apparaît d'ailleurs si peu dans les sources, qu'on peut sérieusement se demander si elle a réellement existé, cf. L. Verriest (éd.), *Le polyptyque illustré dit 'Veil Rentier' de messire Jehan de Pamele-Audenarde (vers 1275)* (Bruxelles, 1950), p. XLVI. À propos d'Éléonore et de son mari Renaud de Thouars, voir Imbert, 'Notice...', p. 394.

rut peu après son mariage et à ce moment-là, sa sœur n'était pas encore vicomtesse de Thouars. Éléonore ne devint vicomtesse qu'en 1256 lorsque son mari Renaud succéda à son frère Aimery IX de Thouars¹⁰. Cette piste n'aboutit donc pas directement à une identification, mais ce lien de famille remarquable représente un élément intéressant à garder à l'esprit.

Après le décès d'Adèle, Jean d'Audenarde ne resta pas longtemps célibataire. En 1253 ou 1254 il s'unit à Mathilde (ou Mahaus) de Crecques, une veuve qui avait hérité d'une fortune considérable de son premier mari, Gérard de Picquigny. Cette union ne dura pas moins de quarante ans. Quand Jean mourut pendant l'hiver de 1293 à 1294, âgé de plus de soixante-dix ans, sa femme était encore vivante¹¹.

Est-ce que Jean et Mathilde avaient de l'intérêt pour la littérature française? En tout cas, en 1259, Jean avait à son service un certain Pierre le Duc, ménestrel originaire d'Isières en Hainaut francophone. Ce ménestrel n'étant pas connu par d'autres sources, on ne peut malheureusement pas savoir s'il s'agit d'un poète ou d'un musicien¹². Tout aussi intéressant – et pas seulement d'un point de vue linguistique – est l'impressionnant *Veil Rentier*. Ce manuscrit administratif en français, qui consiste en une énumération des revenus que Jean tirait de ses seigneuries, est richement orné d'enluminures. Même si les poèmes en français qu'on trouve aux premières feuilles de garde sont de date ultérieure, la richesse des illustrations du codex prouve largement que Jean d'Audenarde et sa femme avaient le goût de la splendeur¹³. De plus, Jean-François Nieus (Namur), a récemment découvert que Mathilde elle-même a été commanditaire de deux cartulaires, un de Picquigny (datant de 1249-1250) et un d'Audenarde (datant d'env. 1260-1265). Ils ont été exécutés par son clerc Quentin¹⁴.

Cependant, je ne suis pas convaincu que la dame d'Audenarde mentionnée dans *Li Romans du Vergier* soit effectivement l'épouse de Jean

10. Imbert, 'Notice...', p. 394; Schwennicke, *Europäische Stammtafeln*, vol. 7/III, Tafel 16.

11. Verriest, *Le polyptyque illustré...*, p. XLV-LVI; cf. Warlop, 'Oudenaarde, Jan van'; Warlop, *De Vlaamse adel...*, p. 139 et 434.

12. Verriest, *Le polyptyque illustré...*, p. LV.

13. Le *Veil Rentier* est édité par Verriest, *Le polyptyque illustré...*

14. Pour le cartulaire de Picquigny, voir J.-F. NIEUS, "'Et hoc per litteras meas significo". Les débuts de la diplomatie féodale dans le nord de la France (fin XII^e-milieu XIII^e siècle)', dans: J.-F. NIEUS (éd.), *Le vassal, le fief et l'écrit. Pratiques d'écriture et enjeux documentaires dans le champ de la féodalité (XI^e-XV^e s.)*. Actes de la journée d'étude organisée à Louvain-la-Neuve le 15 avril 2005, Publications de l'Institut d'études médiévales. Textes, études, congrès, 23 (Louvain-la-Neuve, 2007), p. 71-95 (cf. surtout p. 79-82). Sur le cartulaire d'Audenarde et le rôle essentiel de Mathilde de Crecques, d'autres publications sont en préparation par J.-F. Nieus (FUNDP, Namur).

d'Audenarde. Dans les cartulaires Mathilde de Crecques est mentionnée comme vidamesse d'Amiens et dame de Picquigny, pas comme dame d'Audenarde¹⁵.

Il pourrait y avoir une candidate encore plus convaincante: Alix (ou Aleyde) de Rozoy, la mère de Jean d'Audenarde. Il est fait mention de cette femme pour la première fois en 1219 comme l'épouse d'Arnoul IV d'Audenarde, père et prédécesseur de Jean¹⁶. Cet Arnoul était un beau parti. Il jouissait d'une grande fortune, était lié aux milieux aristocratiques les plus importants et exerçait, comme bailli de Flandre, une influence considérable à la cour de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre. Ce qui est digne de mention également est le fait qu'Arnoul, comme son fils plus tard, avait un ménestrel à son service. Le 31 juillet 1239, *Bouriaux, ministerellus domini Arnulfi de Audenarde*, reçut une récompense à la cour royale de France, en même temps qu'un certain Philippe, joueur de harpe du comte de Flandre (*Philippus, harpator comitis de Flandriae*)¹⁷.

À l'automne 1242, Arnoul IV d'Audenarde succomba aux blessures encourues lors de sa participation à une campagne militaire au service du roi de France. Devenue veuve, Alix ne se retira pas de la vie active, au contraire. De nombreuses chartes montrent qu'elle resta fort impliquée dans la gestion de ses biens et de ceux de son fils Jean. On ne connaît pas avec certitude l'année de la mort d'Alix, mais le 9 janvier 1268 elle était encore vivante, car ce jour-là, elle dut avouer publiquement que deux de ses baillis locaux avaient commis une erreur judiciaire¹⁸. Et apparemment, pendant tout son veuvage elle se faisait encore appeler dame d'Audenarde. C'est aussi le nom qu'on retrouve sur sa tombe à l'abbaye de Cambron: *dame de Audenarde et de Lessines*¹⁹.

15. Communication de J.-F. Nieuws d.d. 18 décembre 2008.

16. À propos d'Arnoul IV d'Audenarde et de sa femme Alix de Rozoy, voir Verriest, *Le polyptyque illustré...*, p. XXV-XLIV; cf. E. Warlop, 'Oudenaarde, Arnulf IV van', *Nationaal Biografisch Woordenboek*, vol. 2, Brussel, 1966, col. 657-658; Warlop, *De Vlaamse adel...*, p. 166.

17. N. De Wailly & L. Delisle, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, vol. 22 (Paris, 1860), p. 599. Il est à noter que déjà le 26 juillet un *valetus dominae de Audenarde* avait reçu de l'argent, ce qui laisse à penser que Alix de Rozoy se trouvait elle-même à cette période à la cour royale. Cf. W. Hartung, *Die Spielleute. Eine Randgruppe in der Gesellschaft des Mittelalters* (Wiesbaden, 1982), p. 78, n. 192.

18. Verriest, *Le polyptyque illustré...*, p. XLIV; Warlop et Schwennicke, par contre, n'avaient apparemment pas trouvé de mention d'Alix après 1249; cf. Warlop, *De Vlaamse adel...*, p. 166; Schwennicke, *Europäische Stammtafeln*, vol. 7/II, Tafel 95.

19. Le texte complet serait: *Chy gist Medame Aulain, dame de Audenarde et de Lessines, qui trespasa l'an mil ii^e 65*. Cette date est sans doute mal transcrite; ailleurs, il est en effet question de 1275 (Verriest, *Le polyptyque illustré...*, p. XLIV et CIX, n. 220).

Enfin, si on compare les trois candidates, Adèle de Soissons, Mathilde de Crecques et Alix de Rozoy, c'est bien à la personnalité et au statut d'Alix que sied le mieux le qualificatif de *preus dame d'Audenarde* qu'on trouve dans *Li Romans du Vergier*.

3. Béatrice d'Audenarde

Il est plus que temps de dévoiler encore un élément à prendre en compte dans la discussion. C'est un élément qui – de prime abord – ne va pas simplifier les choses mais qui finalement nous offrira des indices inattendus sur la signification, le fonctionnement et la datation du *Romans du Vergier*.

Dans son édition, Långfors remarque à juste titre que *Li Romans du Vergier* n'est pas le seul texte littéraire du treizième siècle dans lequel une dame d'Audenarde est mentionnée. On la retrouve aussi dans la lyrique du trouvère arrageois Gillebert de Berneville. Curieusement, cette dame ne se prénomme pas Alix, Adèle ou Mathilde, mais Béatrice²⁰. Comment peut-on expliquer cela? D'après les travaux de Léo Verriest et de E. Warlop, une telle Béatrice d'Audenarde n'aurait jamais existé²¹. Et pourtant, dans la dernière édition de la lyrique de Gillebert de Berneville, la philologue Karen Fresco cite une lettre que 'Béatrice, châtelaine d'Audenarde' aurait adressée à Béatrice de Brabant, la veuve de Guillaume de Dampierre, comte de Flandre²². Les historiens se seraient-ils trompés? Auraient-ils négligé une dame d'Audenarde? Et est-il possible que cette Béatrice d'Audenarde soit aussi la femme à laquelle il est fait allusion dans *Li Romans du Vergier*?

Trouver une réponse à ces questions se révèle assez compliqué. Certes, la lettre citée par Fresco existe, mais l'expéditrice ne s'y présente que par son prénom, *Béatrix*. L'idée qu'il s'agirait plus particulièrement d'une Béatrice d'Audenarde, vient de Kervyn de Lettenhove. Cet historien belge postulait en 1855 que l'auteur de la lettre était la Béatrice à laquelle Gillebert de Berneville faisait référence dans sa lyrique. Que cette Béatrice se

20. Långfors, 'Li Romans...', p. 8.

21. Voir Verriest, *Le polyptyque illustré...*; Warlop, *De Vlaamse adel...*; cf. M. Gastout, *Béatrix de Brabant. Landgravinne de Thuringe, Reine des Romains, Comtesse de Flandre, Dame de Courtrai (1225?-1288)* (Louvain, 1943), p. 156, n. 3: 'Dans toute la seconde moitié du XIII^e siècle, il n'y eut pas d'authentique dame d'Audenarde du nom de Béatrix'.

22. K. Fresco (éd.), *Gillebert de Berneville, Les poésies* (Genève, 1988), p. 51 (voir aussi p. 241). À propos de Béatrice de Brabant, voir surtout Gastout, *Béatrix de Brabant...*

nommait Béatrice d'Audenarde était déjà l'opinion d'Arthur Dinaux en 1839²³. Or c'est précisément sur ce dernier point que Dinaux, Kervyn de Lettenhove, Fresco et tous ces autres historiens et philologues se sont trompés, ce que j'espère démontrer ci-après.

Il n'y a que deux chansons dans lesquelles Gillebert de Berneville fait référence à une dame d'Audenarde²⁴. Dans la chanson *J'ai souvent d'amors chanté*, Gillebert parle d'une *Bietriz* et il s'adresse ensuite dans l'envoi à une *dame d'Aidenairde*²⁵. L'hypothèse selon laquelle il s'agirait là d'un seul et même personnage – la conclusion de Dinaux – me semble peu convaincante. J'étayerai cette affirmation de l'analyse d'une autre chanson de Gillebert, *El besoiing voit on l'amin*. Là aussi, il est question de *Beatris* et d'une dame d'Audenarde. Et là aussi, on a supposé jusqu'à présent qu'il s'agissait d'un seul personnage, Béatrice d'Audenarde²⁶.

Au début de la chanson *El besoiing voit on l'amin*, le narrateur à la première personne – que je me propose, pour plus de commodité, d'appeler ci-après Gillebert – se trouve dans une situation lamentable²⁷. Il est complètement désespéré. Si *Amors* ne lui offre pas l'inspiration pour écrire une chanson, il devra rester jusqu'à sa mort dans la prison d'une femme. Celle-ci a juré que Gillebert ne recevrait rien à manger et qu'il ne sortirait pas de sa prison, avant qu'il n'ait trouvé une chanson:

23. 'C'est à la châtelaine d'Audenarde que nous attribuerons la lettre suivante', Kervyn de Lettenhove, 'Béatrice de Courtray', *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 22/I (1855), p. 398. Kervyn de Lettenhove connaissait la lyrique de Gillebert – et Béatrice d'Audenarde – par l'intermédiaire de A. Dinaux, *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis* (Paris, 1839), p. 169 (réimprimé à Genève, 1969, p. 197).

24. Il s'agit des chansons I (RS 414) et XXIX (RS 1028) de l'édition de Fresco, *Gillebert de Berneville...* À part ces deux chansons, il y a encore la chanson XIV (RS 1560) dans laquelle Gillebert célèbre toutes les *Biatris* (Fresco éd., *Gillebert de Berneville...*, p. 166, vs. 3). Comme *Cortrai* est mentionné dans l'envoi, on peut supposer que cette chanson est (entre autres) adressée à Béatrice de Brabant, dame de Courtrai. Peut-être que sa dame d'honneur, également prénommée Béatrice (c'est-à-dire la dame qui écrivait la lettre et dont on ne connaît pas le nom de famille), était l'amie dont Gillebert parle aussi dans les chansons I et XXIX (cf. Gastout, *Béatrix de Brabant...*, p. 156).

25. Cet envoi ne se retrouve que dans un des manuscrits, voir Fresco (éd.), *Gillebert de Berneville...*, p. 112 (cf. p. 114); voir aussi S.N. Rosenberg & H. Tischler (éd. & trad.), *Chansons des trouvères. 'Chanter m'estuet'* (s.l., 1995), p. 1051-1052.

26. Voir entre autres Dinaux, *Trouvères de la Flandre...*, p. 169; C.A. Serrure, *Letterkundige geschiedenis van Vlaanderen*, vol. 1, *Nederlandsche en Fransche letterkunde tijdens de XII^e, XIII^e en XIV^e eeuwen* (Gent: Leo De Busscher, 1872), p. 55; Fresco (éd.), *Gillebert de Berneville...*, p. 53.

27. Le texte entier de cette chanson se trouve ici en annexe.

Elle a fais ses sairements
 Ke jamaix ne maingerai
 Ne parlerai
 De sa prixon
 S'avrai trovee chanson.
 (v. 8-12)

Gillebert fait appel à *Amors* pour l'aider à trouver une chanson qui pourrait plaire à sa geôlière. Jusqu'ici, rien d'exceptionnel; il s'agit de motifs récurrents dans la lyrique des trouvères du nord de la France.

À partir de la troisième strophe, par contre, la chanson devient plus remarquable. Le narrateur se sent obligé de dévoiler le nom de Béatrice, la femme à laquelle il pense:

A cest besoing nomerai
 Beatris, lai ou je pens.
 (v. 30-31)

L'effet est énorme. Gillebert se sent affranchi. Il sait qu'il n'aura plus de peine à composer sa chanson. La prison et son avenir ne l'inquiètent plus du tout, maintenant que le grand mot est lâché:

Prixons ne me puet tenir,
 Je sui tous aseüreis,
 Ne autres mals avenir
 Car li hauls nons est nomeis.
 (v. 37-40)

Aussitôt, Gillebert s'adresse à la dame d'Audenarde. C'est elle qui tient Gillebert prisonnier dans son pays:

Dame d'Audenairde, pris
 Me teneis en vos paix.
 (v. 41-42)

Que les philologues aient pensé que Béatrice et la dame d'Audenarde sont une seule et même personne, peut s'expliquer par les nombreuses chansons dans lesquelles le narrateur se plaint de la prison amoureuse où il s'est retrouvé à cause de sa bien-aimée. Mais une lecture plus approfondie de la chanson *El besoing voit on l'amin* exclut une telle interprétation. Ici, Béatrice n'est pas celle qui a rendu Gillebert prisonnier. Bien au contraire, c'est elle qui – de concert avec *Amors* – délivre le poète de sa situation pénible:

Car je sui en prixon mis,
 Maix Amors et Beatris
 M'ont teil secors envoiet
 Dont je sui joians et liés.
 (v. 53-56)

Que Béatrice ne puisse pas être tenue responsable de l'emprisonnement de Gillebert, se révèle également dans l'envoi dans lequel le narrateur explique à Béatrice pourquoi il a divulgué son nom:

Beatrix, je fui traïs
 Et per vos nomeir gueris,
 Bien veul ke vos saichiés.
 (v. 61-63)

Pour tout dire, ce n'est pas Béatrice qui tient Gillebert prisonnier, mais la dame d'Audenarde. Il s'agit bel et bien de deux personnages différents. Un mythe qui a tenu plus d'un siècle et demi, est ainsi détruit: Béatrice d'Audenarde n'a jamais existé.

4. *Le rapport intertextuel*

Retournons au *Romans du Vergier*. Il est clair qu'il existe des ressemblances remarquables entre la situation établie dans cet art d'aimer allégorique et le cours des événements dans la chanson de Gillebert de Berneville. Dans *Li Romans du Vergier* la dame d'Audenarde est présentée comme juge en matière d'amour. C'est elle qui doit décider si ses 'prisonniers' ont résolument choisi le camp de l'Amour. Dans la chanson de Gillebert, la dame d'Audenarde se trouve apparemment dans une situation identique. C'est elle qui tient Gillebert prisonnier et c'est elle qui a le pouvoir de le libérer s'il finit sa chanson d'amour, c'est-à-dire s'il arrive à se montrer un adhérent ardent de l'amour. Après avoir révélé le nom de sa bien-aimée Béatrice – ce qui lui donne l'inspiration pour achever sa chanson d'amour – Gillebert sait qu'il a rempli la condition de sa libération:

Ainx ke je fuisse afameis
 Seux delivreis
 De la pixon
 Et s'ai trovee chanson.
 (v. 57-60)

Toutes ces similitudes ne peuvent être le fruit du hasard. Ces deux textes ont dû fonctionner ensemble. Mais dans quel ordre? *Li Romans du Vergier* se termine sur l'image de prisonniers qui attendent leur sentence et de deux juges – la vicomtesse de Thouars et la dame d'Audenarde – qui doivent décider du sort de ceux qui ne se sont pas convertis à l'amour. La chanson *El besoing voit on l'amin* commence avec l'image d'un prisonnier désespéré dont le sort dépend de la dame d'Audenarde. C'est en

chantant son amour pour Béatrice qu'il retrouvera la liberté. L'intrigue des deux textes porte à interpréter la chanson de Gillebert comme une suite au *Romans du Vergier*.

Conclusion

Si cette reconstruction du rapport intertextuel est plausible, on a là une indication intéressante pour la datation du *Romans du Vergier*. Cet art d'aimer doit avoir été composé avant la chanson de Gillebert. Et le caractère circonstanciel de ces deux textes plaide pour un intervalle de temps très réduit. Cela nous mène aux années '50 ou '60 du treizième siècle, étant donné qu'à la Pentecôte de l'an 1270, il est fait allusion à *Ghilebert* dans l'obituaire de la Confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras²⁸.

Mais ce n'est pas tout. C'est probablement la première fois qu'un lien si étroit est établi entre un art d'aimer allégorique et la lyrique des trouvères. Cela nous permet de supposer que certains de ces arts d'aimer fonctionnaient dans le même réseau et d'une même manière que la lyrique courtoise. Il est bien connu que les chansons d'amour étaient souvent des vecteurs de liaison entre les cours seigneuriales de l'Occident²⁹. Si *Li Romans du Vergier* a fonctionné dans un tel contexte d'échange littéraire, la grande distance séparant Thouars de Audenarde apparaît beaucoup moins surprenante.

Que justement deux *femmes* soient désignées comme juges d'amour dans *Li Romans du Vergier*, mérite également d'être souligné. De plus en plus d'indices nous montrent que, même si les poètes étaient en grande majorité des hommes, c'étaient souvent des femmes qui régissaient la vie littéraire³⁰.

Hogeschool-Universiteit Brussel

28. Fresco (éd.), *Gillebert de Berneville...*, p. 45. Pour un tableau récapitulatif des *termini ante quem* et/ou *post quem* des chansons de Gillebert, voir Fresco (éd.), *Gillebert de Berneville...*, p. 53. Pour les contacts de Gillebert avec la cour de Brabant, voir R. Sleiderink, *De stem van de meester. De hertogen van Brabant en hun rol in het literaire leven (1106-1430)* (Amsterdam: Prometheus, 2003), p. 61-63.

29. Voir, par exemple, ma propre analyse du rôle que le duc Henri III de Brabant, trouvère lui-même, jouait dans la vie littéraire, Sleiderink, *De stem van de meester...*, p. 57-65.

30. Depuis peu, la voix féminine dans la lyrique courtoise attire plus l'attention des philologues. Voir, entre autres, E. Doss-Quinby, J. Tasker Grimbert, W. Pfeffer & E. Aubrey (éds), *Songs of the Women 'Trouvères'* (New Haven & London, 2001).

Annexe

Gillebert de Berneville, *El besoing voit on l'amin* (RS 1028); d'après l'édition de K. Fresco, *Gillebert de Berneville...*, p. 236-241.

- El besoing voit on l'amin.
 Piece ait ke c'est recorderi.
 S'or ne fait Amors por mi
- 4 Tant ke j'aie un chant trovei,
 Je croi ke maix n'isterai
 De prizon ains i morai.
 Celle ke m'ait mis ceans,
- 8 Elle a fais ses sairements
 Ke jamaix ne maingerai
 Ne parlerai
 De sa prixon
- 12 S'avrai trovee chanson.
 Amors, je vos cri merci
 Ke me doneis teil pensei
 C'aucun chantelet joli
- 16 Li puisse faire a son grei.
 A cest grant besoing ke j'ai
 Autre aïe ke vos n'ai:
 Vos estes mes savemens.
- 20 N'i valt couxins ne paires;
 Jai per eaus n'i guerirai.
 Tant gairderai
 Ceste prixon
- 24 C'auvrai trovee chanson.
 Se me meteis en obli,
 Amors, j'ai mon tens usei.
 Et se me geteis de ci,
- 28 Mainte grant jolivetei
 Eincore por vos ferai.
 A cest besoing nomerai
 Beatris, lai ou je pens.
- 32 Or m'est doubleis tous mes sens!
 Huimaix a chant ne faudrai.
 Poent ne m'esmai
 En la prixon
- 36 De ligier ferai chanson.
 Prixons ne me puet tenir,
 Je sui tous aseüreis,
 Ne autres mals avenir
- 40 Car li hauls nons est nomeis.
 Dame d'Audenairde, pris
 Me teneis en vos païx.

- Maix ne sui pais esmaiés.
 44 La prixons n'est pais moult griés
 Car, en leu d'estre greveys,
 Seux honoreis
 En la prixon
 48 Et s'avreis per tens chanson.
- J'ai cuer et cors et desir
 Plux ke je ne die aisseis
 Mis en bone amor servir.
 52 Or me tant si grant bonteit
 Car je sui en prixon mis,
 Maix Amors et Beatris
 M'ont teil secors envoiet
 56 Dont je sui joians et liés.
 Ainx ke je fuisse afameis
 Seux delivreis
 De la prixon
 60 Et s'ai trovee chanson.
- Beatrix, je fui traïs
 Et per vos nomeir gueris,
 Bien veul ke vos saichiés;
 64 Et vos pri ke vos faischiés
 Jehanain chanteir aisseis
 Et s'apprendreis
 De la prixon
 68 L'emprisonnee chanson.

Bibliographie

- BOSSUAT R. & M. ZINK, 'Arts d'aimer', *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Age* (Paris: Fayard, 1992), p. 101-104.
- DE WAILLY N. & L. DELISLE, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, vol. 22 (Paris: Victor Palmé, 1860).
- DOSS-QUINBY E., J. TASKER GRIMBERT, W. PFEFFER & E. AUBREY (éds), *Songs of the Women 'Trouvères'* (New Haven & London: Yale University Press, 2001).
- DINAUX A., *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis* (Paris, 1839; réimprimé à Genève: Slatkine, 1969).
- FRESCO K. (éd.), *Gillebert de Berneville, Les poésies* (Genève: Droz, 1988).
- GASTOUT M., *Béatrix de Brabant. Landgravinne de Thuringe, Reine des Romains, Comtesse de Flandre, Dame de Courtrai (1225?-1288)*, Recueil de travaux d'Histoire et de Philologie [de l'] Université de Louvain, 3^{me} série, 13^e fascicule (Louvain, 1943).
- HARTUNG W., *Die Spielleute. Eine Randgruppe in der Gesellschaft des Mittelalters* (Wiesbaden: Franz Steiner Verlag, 1982).

- IMBERT H., 'Notice sur les vicomtes de Thouars de la famille de ce nom', *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 29 (1864), p. 321-423.
- JEANROY A., *Bibliographie sommaire des chansonniers français du Moyen Age (manuscrits et éditions)* (Paris, 1918).
- KERVYN DE LETTENHOVE, 'Béatrice de Courtray', *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 21/II (1854), p. 403-415 et 22/I (1855), p. 382-400.
- LÅNGFORS A., 'Li Romans du Vergier et de l'Arbre d'Amors (Paris, Bibliothèque nationale, fonds français 847)', *Neuphilologische Mitteilungen*, 29 (1928), p. 3-33.
- NIEUS J.-F., "'Et hoc per litteras meas significo". Les débuts de la diplomatie féodale dans le nord de la France (fin XII^e-milieu XIII^e siècle)', dans: J.-F. NIEUS (éd.), *Le vassal, le fief et l'écrit. Pratiques d'écriture et enjeux documentaires dans le champ de la féodalité (XI^e-XV^e s.)*. Actes de la journée d'étude organisée à Louvain-la-Neuve le 15 avril 2005, Publications de l'Institut d'études médiévales. Textes, études, congrès, 23 (Louvain-la-Neuve, 2007).
- ROSENBERG S.N. & H. TISCHLER (éd. & trad.), *Chansons des troubères. 'Chanter m'estuet'*, Le Livre de Poche – Lettres gothiques, 4545 (s.l., 1995), p. 1051-1052.
- SCHWENNICKE D., *Europäische Stammtafeln. Stammtafeln zur Geschichte der europäischen Staaten*. Neue Folge, vol. 7, *Familien des alten Lotharingen, II* (Marburg: J.A. Stargardt, 1979).
- SEGRE C., "'Ars amandi" classica e medievale', dans: *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, vol. 6.1, *La littérature didactique, allégorique et satirique (partie historique)* (Heidelberg: Carl Winter / Universitätsverlag, 1968), p. 109-116
- SEGRE C., "'Ars amandi" classique et médiéval', dans: *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, vol. 6.2, *La littérature didactique, allégorique et satirique (partie documentaire)* (Heidelberg: Carl Winter / Universitätsverlag, 1970), p. 162-167.
- SERRURE C.A., *Letterkundige geschiedenis van Vlaanderen*, vol. 1, *Nederlandsche en Fransche letterkunde tijdens de XII^e, XIII^e en XIV^e eeuwen* (Gent: Leo De Busscher, 1872).
- SLEIDERINK R., *De stem van de meester. De hertogen van Brabant en hun rol in het literaire leven (1106-1430)*, Nederlandse literatuur en cultuur in de Middeleeuwen, 25 (Amsterdam: Prometheus, 2003).
- VAN DER POEL D., 'Memorable bomen. De minneboom als allegorische constructie in de Middelnederlandse wereldlijke letterkunde', dans: B. BAERT & V. FRAETERS (éds), *Aan de vruchten kent men de boom. De boom in tekst en beeld in de middeleeuwse Nederlanden*, Symbolae Facultatis Litterarum Lovaniensis, Series B, 25 (Leuven: Universitaire Pers, 2001), p. 238-257.
- VAN HOECKE W., 'De letterkunde in de Franse volkstaal tot omstreeks 1384', in: *Algemene geschiedenis der Nederlanden*, vol. 3 (Haarlem: Fibula-Van Dishoeck, 1982), p. 379-392, 457-458, 477.
- VERRIEST L. (éd.), *Le polyptyque illustré dit 'Veil Rentier' de messire Jehan de Pamele-Audenarde (vers 1275)* (Bruxelles, 1950).

WARLOP E., 'Oudenaarde, Arnulf IV van', *Nationaal Biografisch Woordenboek*, vol. 2 (Brussel, 1966), col. 657-658.

WARLOP E., 'Oudenaarde, Jan van', *Nationaal Biografisch Woordenboek*, vol. 2 (Brussel, 1966), col. 660.

WARLOP E., *De Vlaamse adel voor 1300* (Handzame: Familia et Patria, 1968).